

INFORMATION

De la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Isère

Dans le cadre de la politique de modernisation du ministère de l'action et des comptes publics, la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) poursuit la rationalisation de la gestion de ses missions afin de favoriser une plus grande professionnalisation des compétences et un meilleur service rendu à l'utilisateur.

> **Mission foncière des professionnels** : structure unique départementale

Pôle d'Evaluation des Locaux Professionnels (PELP)

38 avenue Rhin et Danube - 38047 Grenoble cedex

Tél. : 04 76 39 37 85

pelp.isere@dgif.finances.gouv.fr

Le PELP est désormais l'interlocuteur unique des professionnels pour les questions relatives à leurs impôts fonciers :

Taxe foncière (TF), Cotisation foncière des entreprises (CFE), Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), établies à compter de 2017 (et 2018 pour la CVAE) sur des bases révisées dans le cadre de la Révision des valeurs locatives des locaux professionnels (RVLLP).

> **Mission topographique** :

Pôle Topographique et de Gestion Cadastrale (PTGC)

38 avenue Rhin et Danube - 38047 Grenoble cedex

Tél. : 04 76 39 37 20

ptgc.sud-isere@dgif.finances.gouv.fr

Antenne Nord-Isère du Pôle Topographique et de Gestion Cadastrale

22 Place Charlie Chaplin - CS 72011 - 38307 Bourgoin-Jallieu cedex

Tél. 04 74 93 84 45

ptgc.nord-isere@dgif.finances.gouv.fr

Ces structures sont chargées notamment de la tenue du plan cadastral, mise en œuvre par des géomètres des Finances publiques.

> **Mission foncière des particuliers** :

Centre des Impôts Fonciers (CDIF) Sud-Isère	Centre des Impôts Fonciers (CDIF) Nord-Isère
38 avenue Rhin et Danube – 38047 Grenoble cedex Tél. : 04 76 39 39 69	12 rue Jean Moulin - 38200 Vienne Tél. 04 74 31 12 32
cdif.sud-isere@dgif.finances.gouv.fr	cdif.nord-isere@dgif.finances.gouv.fr

Les CDIF sont l'interlocuteur privilégié des particuliers pour les questions relatives à leur Taxe foncière (TF), y compris la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Nous vous remercions de vouloir bien relayer ce message d'information.